

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 19 janvier 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Mireille BENEDETTI - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Carole MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Marie BATOUX représentée par Anthony KREHMEIER - Laurent BELSOLA représenté par Michel ILLAC - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Kayané BIANCO représentée par Sophie

JOISSAINS - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Arnaud MERCIER - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Linda BOUCHICHA représentée par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Frédéric GUINIERI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Martin CARVALHO représenté par Yannick GUERIN - Roland CAZZOLA représenté par Vincent KORNPROBST - Philippe CHARRIN représenté par Roland GIBERTI - Lyece CHOULAK représenté par Pierre HUGUET - Frédéric CORNAIRE représenté par Bernard RAMOND - Jean-Jacques COULOMB représenté par Jean-Pascal GOURNES - Sylvaine DI CARO représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Claude FERCHAT représenté par Corinne BIRGIN - Olivia FORTIN représentée par Perrine PRIGENT - Loïc GACHON représenté par Daniel AMAR - David GALTIER représenté par Emilie CANNONE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Patrick GHIGONETTO représenté par Marc DEL GRAZIA - Sophie GUERARD représentée par Christine JUSTE - Cédric JOUVE représenté par Lourdes MOUNIEN - Philippe KLEIN représenté par Mireille BENEDETTI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Gisèle LELOUIS représentée par Arnaud KELLER - Jessie LINTON représentée par Dona RICHARD - Richard MALLIE représenté par Amapola VENTRON - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA - Yannick OHANESSIAN représenté par Joël CANICAVE - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Christian AMIRATY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Pauline ROSSELL représentée par Gilbert SPINELLI - Laurence SEMERDJIAN représentée par Romain BRUMENT - Etienne TABBAGH représenté par Jean-Marc SIGNES - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Prune HELFTER-NOAH - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Gérard BRAMOULLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA - Nadia BOULAINSEUR - Jean-Pierre CESARO - Robert DAGORNE - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Sandrine MAUREL - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier PARAKIAN représenté à 14h20 par Roland MOUREN - Denis ROSSI représenté à 15h15 par Jean-Yves SAYAG - Franck SANTOS représenté à 15h15 par Romain BUCHAUT - Martine CESARI représentée à 16h05 par Régis MARTIN

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Eléonore BEZ à 14h40 - Roger GUICHARD à 14h50 - Bernard DESTROST à 15h07 - Samia GHALI à 15h20 - Jean-Marc COPPOLA à 15h25 - Sophie GRECH à 15h50 - Gilbert SPINELLI à 15h50 - Monique SLISSA à 15h50 - Jean-Louis VINCENT à 16h10 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 16h10 - Sylvaine DI CARO à 16h10 - Moussa BENKACI à 16h10 - Stéphane PAOLI à 16h10 - Eric CASADO à 16h10 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h10 - Gérard AZIBI à 16h10 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h10 - Sophie JOISSAINS à 16h10 - Stéphanie FERNANDEZ à 16h10

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-008-13241/23/CM

■ Approbation du règlement ainsi que des conditions financières et pratiques de mise en œuvre d'un bouquet d'aides mobilité à l'attention des particuliers suite à l'instauration de la Zone à Faibles Emissions mobilité du centre de Marseille

39377

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération MOB 011-12602-22-CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022, il a été annoncé la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 d'un bouquet d'aides aux particuliers suite à l'instauration de la Zone à Faibles Emissions mobilité du centre de Marseille.

Les aides mobilité « ZFE-m » de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'attention des particuliers s'adressent à toute personne adulte résidente de la Métropole qui abandonne à partir du 1^{er} septembre 2022 un véhicule « Crit'Air 5 » ou non classé, en le déposant à la casse ou en le revendant.

Ces aides seront déterminées en fonction de l'évolution des restrictions de circulation et de stationnement dans le périmètre ZFE-m, à savoir abandonner un véhicule « Crit'Air 4 » ou antérieur à partir du 1^{er} juin 2023 puis un véhicule « Crit'Air 3 » ou antérieur à partir du 1^{er} juin 2024.

Une seule demande d'aides mobilité « ZFE-m » avec deux adultes bénéficiaires maximum pourra être déposée par foyer pour l'abandon d'un véhicule polluant. Les deux bénéficiaires qui doivent résider sur le territoire de la Métropole et travailler, résider ou étudier dans le périmètre de la ZFE-m du centre de Marseille pourront obtenir chacun une seule fois une des quatre aides proposées :

- Six mois offerts sur les abonnements de transport en commun, suivants :
 - **Pass Intégral** permanent tout public
 - **Pass Métropole** permanent tout public, étudiant, senior, solidaire
 - **Pass XL** permanent tout public, jeune, enfants familles nombreuses, jeune solidarité, solidarité, senior.
- Six mois offerts sur l'abonnement de 12 mois mensualisé au service de location longue durée de vélos électriques **levélo +** ;
- Six mois offerts sur l'abonnement permanent au service de location de vélos à assistance électrique en libre-service Le Vélo sur la commune de Marseille ;
- Aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf, ne pouvant dépasser 50% du coût d'acquisition TTC de l'équipement, dans la limite de 400€ maximum.

Ces aides pourront être délivrées aux bénéficiaires à partir du 1^{er} janvier 2023.

Elles seront accessibles jusqu'au 31 décembre 2025, sans conditions de ressources.

Le Règlement précisant les conditions financières et pratiques de mise en œuvre de ces aides est précisé en annexe à la présente délibération.

Les conséquences financières supportées par la Métropole au titre de ces aides sont les suivantes :

- Une perte de recettes liée aux aides sur les abonnements de transport en commun, au service de location longue durée de vélos électriques Le Vélo + et au service de location de vélos à assistance électrique en libre-service **levélo** sur la commune de Marseille estimée à un montant maximum de 1 000 000 € TTC.
- Un budget prévisionnel de subvention pour les acquisitions de vélos à assistance électrique (VAE) neufs ne pouvant pas dépasser 2 000 000 € TTC, sur la durée de l'opération soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Un guichet de traitement des aides va être créé par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour centraliser et gérer les demandes. Ce guichet sera ouvert à l'ensemble des partenaires qui mettent en place des aides à la transition énergétique.

En effet, la Métropole propose que l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou le Département des Bouches-du-Rhône ainsi que toutes les communes de la Métropole puissent abonder les dispositifs d'aides pour leurs habitants.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;
- La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant « lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » ;
- Le décret n° 2016-847 du 28 juin 2016 relatif aux zones à circulation restreinte ;
- Le décret n° 2020-1138 du 16 septembre 2020 relatif au non-respect de manière régulière des normes de la qualité de l'air donnant lieu à une obligation d'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité ;
- La délibération TRA 020-4615/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018, portant lancement d'une étude de préfiguration d'une zone à faibles émissions dans la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération TRA 036-7874/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 relative à la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE_m) sur le centre-ville élargi de Marseille ;
- La délibération MOB 024-12088/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant information sur l'instauration de la Zone à Faibles Emissions mobilité de Marseille et sur la publication de la « Synthèse des avis et contributions de la consultation du public et des parties prenantes » et du « Motif de décision » ;
- La délibération MOB 011-12602-22-CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 portant information sur la mise en place d'un bouquet d'aides mobilité à l'attention des particuliers suite à l'instauration de la Zone à Faibles Emissions mobilité du centre de Marseille ;
- La délibération MOB-008-12599/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 portant approbation des tarifs du système de vélos à assistance électrique en libre-service « Le Vélo » sur la commune de Marseille ;
- L'arrêté n° 22/131/CM portant « Création d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) sur le centre-ville élargi de la commune de Marseille » ;

- L'arrêté n° 22/322/CM portant prolongation de la période pédagogique par « Modification de l'arrêté n° 22/131/CM relatif à la Création d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) sur le centre-ville élargi de la commune de Marseille ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la ZFE-m du centre de Marseille a été instaurée le 1er septembre 2022 avec un mois de période pédagogique sans sanctions ;
- Qu'afin de faciliter l'appropriation de la Zone à Faibles Emissions du centre de Marseille et de ses mesures de restriction de circulation, la période pédagogique a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.
- Que la Métropole souhaite accompagner les particuliers de la Métropole qui travaillent, étudient ou résident dans le périmètre de la ZFE-m en mettant en place des aides incitatives à l'abandon d'un véhicule motorisé polluant ;
- Qu'il a été approuvé le principe de création d'un bouquet d'aides mobilité à l'attention des particuliers, suite à l'instauration de la Zone à Faibles Emissions mobilité du centre de Marseille et en cas de mise au rebut ou de vente d'un véhicule soumis à une restriction de circulation dans le périmètre de la ZFE-m. ;
- Que le Règlement, les conditions financières et pratiques de mise en œuvre de ces aides sont précisés en annexe de la présente délibération.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée une offre promotionnelle « ZFE-m » de 6 mois offerts sur les abonnements de 12 mois de transport en commun, suivants :

- **Pass Intégral** permanent tout public ;
- **Pass Métropole** permanent tout public, étudiant, senior, solidaire ;
- **Pass XL** permanent tout public, jeune, enfants familles nombreuses, jeune solidarité, solidarité, senior.

Article 2:

Est approuvée une offre promotionnelle « ZFE-m » de 6 mois offerts sur l'abonnement de 12 mois mensualisé au service de location longue durée de vélos électriques **levélo+**.

Article 3:

Est approuvée une offre promotionnelle « ZFE-m » de 6 mois offerts sur l'abonnement annuel mensualisé (dit permanent) au service de location de vélos à assistance électrique en libre-service **levélo+** sur la commune de Marseille.

Article 4 :

Est approuvée la mise en place d'une aide financière « ZFE-m » pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf, ne pouvant dépasser 50% du coût d'acquisition TTC de l'équipement, dans la limite de 400 euros maximum.

Article 5 :

Est approuvé le Règlement précisant les conditions financières et pratiques de mise en œuvre des aides mobilité « ZFE-m », ci-annexé.

Article 6 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce rapport.

Article 7 :

Les crédits nécessaires aux subventions pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) neufs sont inscrits au budget principal 2023 et suivants de la Métropole : Section d'investissement Chapitre 20 Nature 20421 Sous-politique C360.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS